

ÉPANDAGE SOUTERRAIN

ÉPANDAGE EN SOL NATUREL

Entretien du prétraitement :

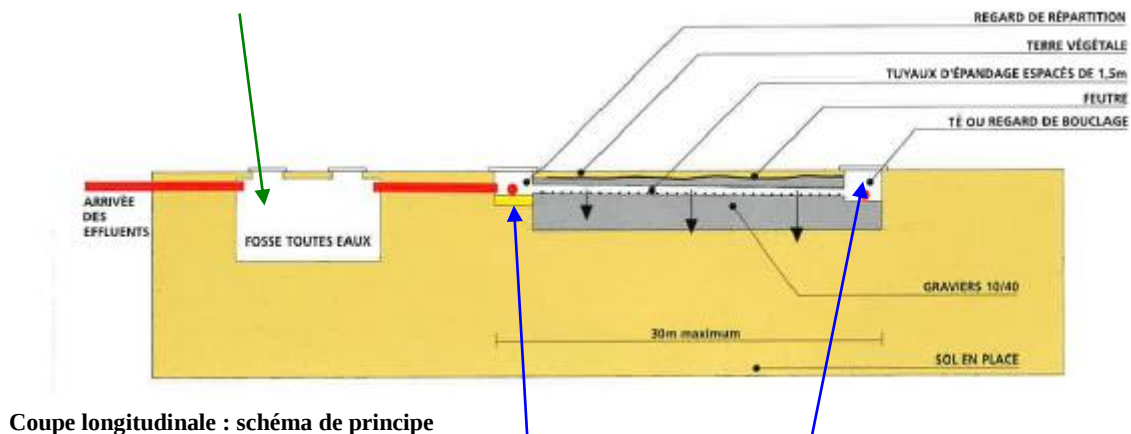
Fosse toutes eaux

Vidanger la fosse toutes eaux (vidangeur agréé*) :

- Tous les 3 à 4 ans
- Ou si les boues occupent plus de la moitié de la fosse toutes eaux

Changer la pouzzolane s'il s'agit d'un préfiltre à pouzzolane

-



Entretien du traitement : tous les 6 mois, vérifier et nettoyer les regards.

Regard de répartition : nettoyer les dépôts et vérifier le bon écoulement dans chaque canalisation (les eaux doivent s'évacuer équitablement dans chaque drain).

Regard de contrôle ou de bouclage : le regard doit être sec.

* la liste des vidangeurs/agriculteurs agréés est disponible auprès du service assainissement ou sur le site interministériel dédié à l'assainissement non collectif :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/liens-vers-les-listes-de-vidangeurs-agrees-a619.html>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISE PICARDE

5 rue Tassart 60120 BRETEUIL

Tel : 03 44 80 26 07

Email : service-assainissement@cc-oisepicarde.fr

site : www.oise-picarde.com

Mise à jour
04/2017

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISE PICARDE

5 rue Tassart 60120 BRETEUIL

Tel : 03 44 80 26 07

Email : service-assainissement@cc-oisepicarde.fr site : www.oise-picarde.com

Mise à jour
04/2017